



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Accélération Start-Up

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Innovation, Start-up, Création d'entreprise, Numérique

La région Nouvelle-Aquitaine se donne pour ambition d'impulser de nouvelles actions permettant de passer à une phase d'accélération dans l'émergence et la croissance des jeunes pousses innovantes. L'enjeu est d'être en mesure d'accompagner les projets de start-up de la phase d'incubation à celle de déploiement, en passant par l'étape intermédiaire d'amorçage, puis à celle d'accélération.

Échéances

Objectifs

Contribuer à financer les dépenses globales d'accélération d'un projet d'entreprise innovante.

Bénéficiaires

Les entreprises innovantes implantées en Nouvelle-Aquitaine :

- immatriculées depuis 5 ans au maximum,

- qui ont pour objectif de développer un produit et/ou service basé sur une innovation technologique ou non technologique,
- dont le modèle d'affaires présente un risque,
- et n'ayant pas encore distribué de bénéfices

Modalités

Dépenses éligibles

L'aide est non affectée à une assiette de dépenses strictement définie. Elle contribue à financer les besoins globaux de l'entreprise, y compris l'accroissement du besoin en fonds de roulement.

Montant et nature de l'aide

- Aide plafonnée à un montant maximum cumulé de 3 M€ (subvention, prêt, avance) sur la période globale d'éligibilité du bénéficiaire au régime d'aide (cf. base réglementaire).
- Dans la limite des taux maximum autorisés, l'intensité de l'aide accordée est fonction :
 - des besoins réels de l'entreprise,
 - du degré d'innovation,
 - de l'équipe,
 - du montant des fonds propres mobilisés,
 - du lien avec les filières stratégiques régionales,
 - des perspectives de retombées économiques sur le territoire régional,
 - des co-financements mobilisés...
- Aide sous forme de subvention, prêt ou avance.

BASE REGLEMENTAIRE

SA.40453 PME

Correspondants